



Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie

44 | octobre 2009
Sur un Air d'Encyclopédie

Airs, en terme de Manège. La fabrique des articles consacrés à l'art équestre dans l'*Encyclopédie*

Frédéric Magnin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rde/4567>
DOI : 10.4000/rde.4567
ISSN : 1955-2416

Éditeur

Société Diderot

Édition imprimée

Date de publication : 15 octobre 2009
Pagination : 117-136
ISBN : 978-2-9520898-1-4
ISSN : 0769-0886

Référence électronique

Frédéric Magnin, « Airs, en terme de Manège. La fabrique des articles consacrés à l'art équestre dans l'*Encyclopédie* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 44 | octobre 2009, document 10, mis en ligne le 13 octobre 2009, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rde/4567> ; DOI : 10.4000/rde.4567

Propriété intellectuelle

Airs, en terme de Manège. La fabrique des articles consacrés à l'art équestre dans l'*Encyclopédie*

Jean-Pierre Digard¹ a montré la spécificité de l'Europe des Lumières dans l'histoire de la culture équestre, puisqu'elle était devenue un modèle original de « société à écuyers » dans laquelle s'était développée une équitation de dressage très savante qui n'avait plus grand-chose à voir avec la préparation au combat, bien que les académies d'équitation, chargées de l'éducation des jeunes nobles, aient pu continuer longtemps à le faire croire pour justifier de leur utilité². Pendant cette période l'équitation s'éleva au rang d'un véritable « art équestre » où l'école française s'illustra tout particulièrement avec des écuyers comme La Guérinière (1688-1751) et Dupaty de Clam (1744-1782), dont l'influence est encore durable en France et à l'étranger.

De son côté Daniel Roche a parfaitement décrit, dans plusieurs ouvrages et articles³, les relations entre les livres, cette culture équestre, et la société à l'époque moderne. Avec 892 articles consacrés aux Equidés, l'*Encyclopédie* semble refléter largement l'essor de la production des œuvres équestres dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Plus précisément, elle avait reproduit, si ce n'est amorcé, en son temps, un changement de la stratégie éditoriale au profit des brochures et des petits formats, a priori plus accessibles aux amateurs que les in-folio sur lesquels

1. J.-P. Digard, *Une histoire du cheval, art, techniques, société*, Actes Sud, Arles, 2004.

2. Dès 1677 Solleysel pouvait écrire « Je n'ai point aussi voulu traiter des Airs, ou manèges relevés, qui ne sont point nécessaires à la guerre. Je veux toutefois vous les nommer tous afin que vous en puissiez savoir parler, et que vous les sachiez distinguer les uns d'avec les autres par leurs propres noms, quand vous en verrez dans les célèbres et bonnes Académies, et entre toutes celles de l'Europe, dans la fameuse Ville de Paris. » J. de Solleysel, *Le parfait maréchal*, Paris, Didot, 1754, p. 397.

3. Voir en particulier D. Roche, « Les chevaux des philosophes : livres, culture équestre et société au XVIII^e siècle », *Dix-huitième siècle*, 37, 2005, p. 161-178.

pourra ironiser le très critique et pragmatique baron de Bohan⁴. Avec l'*Encyclopédie*, c'est tout un corpus par ordre alphabétique sur le cheval, sa production, ses soins et son utilisation qui est mis à la disposition de l'amateur de chevaux. Dans ce corpus, la proportion consacrée à l'art équestre, aux « airs » et au manège occupe une place à peine moins importante que dans la production imprimée du siècle (24 %), expression de cette « société à écuyers » encore considérable. De savants écuyers militaires comme Mottin de la Balme (1773) ou le baron de Bohan (1781) puisent largement dans l'*Encyclopédie*. Cela ne fait aucun doute ; ils y font référence pour des articles relatifs à différents domaines de la connaissance. Cependant, dans ses *Essais sur l'équitation*⁵, Mottin préfère négliger de faire connaître les erreurs qu'il a trouvées dans le « Dictionnaire Encyclopédique de France » et dans « celui d'Yverdon », parce que « les jeunes gens qui désirent s'instruire dans l'Art de dresser les chevaux ne lisent pas trop ces livres ». La disposition alphabétique des articles ne répondait peut-être pas à l'attente de ce lectorat à la recherche de manuels pratiques facilement consultables, et ce défaut sera en grande partie corrigé par le compromis réalisé par la *Méthodique* en 1786. Cependant, par-dessus tout, la majorité des cavaliers a toujours eu une certaine aversion pour une érudition qui ne lui paraît pas indispensable à l'exécution. D'où cet avertissement de l'auteur du volume *Arts académiques* de la *Méthodique* : « Il serait inutile de réfuter ici l'ancien préjugé, qu'on n'a besoin que de pratique pour conduire un cheval. Il ne pouvait régner que dans un temps où l'art était peu connu. Il l'est généralement aujourd'hui, & on ne doute plus qu'il ne faille le connaître pour le pratiquer. »

Que l'*Encyclopédie* ait contribué ou non à une large divulgation de la science de l'équitation, il reste qu'elle constitue un état de l'art élaboré, utilisé et discuté par les philosophes à cheval dans leur effort de réflexion sur l'équitation et l'organisation de la cavalerie entre la guerre de Sept Ans et la Révolution. Effort de réflexion, analyses critiques et propositions de réformes dont l'influence se prolongera au moins jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Il a donc semblé intéressant d'examiner, en prenant comme point de départ l'article AIRS et ses différents renvois, comment cet art équestre élevé à son apogée avait laissé son empreinte dans l'*Encyclopédie*, la maîtrise des airs de manège par les chevaux et leurs écuyers étant censée représenter l'aboutissement de l'équitation académique. Mais le corpus consacré à l'art équestre, comme les autres corpus que l'on pourrait extraire de l'*Encyclopédie*, est loin d'être homogène.

4. Baron de Bohan, *Examen critique du militaire françois*, Tome troisième, Genève, 1781, p. 37.

5. Mottin de la Balme, *Essais sur l'équitation, ou Principes raisonnés sur l'art de monter et de dresser les chevaux*, Paris, Jombert & Ruault, 1773.

Elaboré sur plus de deux décennies par des collaborateurs bien différents et plus ou moins disponibles, dont l'enthousiasme a pu varier, il porte à la fois les marques et les défauts de sa fabrique. A plusieurs reprises il n'est même que la compilation plus ou moins heureuse des dictionnaires qui ont été mis à la disposition du public depuis la fin du xvii^e siècle. Il était donc important d'analyser la manière dont les articles ont été élaborés et de replacer ce corpus particulier dans la filiation des dictionnaires d'équitation des xvii^e et xviii^e siècles.

Qu'est-ce qu'un air de manège ?

Il est d'abord nécessaire de rappeler ce qu'on entend par « air de manège », le terme n'étant plus guère usité de nos jours, si ce n'est par les écuyers ou les amateurs qui s'intéressent particulièrement aux fondements de l'équitation dite « de tradition française ». C'est le cas dans un ouvrage récent⁶ consacré aux quatre écoles d'équitation européennes « considérées, dans le monde entier, comme les héritières d'une « tradition équestre » dans ce qu'elle a de plus artistique, de plus accompli et de plus noble ». Cette tradition équestre dont se réclament aujourd'hui les écoles de Vienne, Saumur, Lisbonne et Jerez n'est autre que « l'ancienne équitation » issue de l'équitation italienne du xvi^e siècle et dont l'apogée aurait été l'Ecole de Versailles au xviii^e siècle. Comme le soulignent l'iconographie et les textes de l'ouvrage cité, les airs, et principalement les airs relevés, y occupent une place centrale. Quoiqu'ils aient pu évoluer selon les écoles et s'éloigner plus ou moins de leurs codes originels, la classification qui en est donnée reste celle de La Guérinière en 1733⁷. Bernard Chiris a tenté, quant à lui, dans son manuel d'équitation, d'actualiser la définition des airs :

Airs académiques : On appelle airs académiques ou airs classiques l'ensemble des mouvements et exercices rassemblés issus des gestes naturels du cheval qu'effectue le cheval d'école. *Airs près de terre*. On classe dans les airs près de terre les exercices rassemblés comme le piaffer, le passage, le galop d'école, les changements de pied, le travail de deux pistes, les pirouettes. *Airs relevés ou airs d'école*. On appelle airs relevés ou airs d'école les exercices de Haute école au cours desquels le cheval élève au dessus du sol son avant main ou bien son avant-main et son arrière-main en même temps. On distingue la levade, la pesade, le mezzair ou galop terre à terre, la courbette, la croupade, la ballotade et la cabriole⁸. »

6. A. Laurieux et G. Henry, *Les hauts lieux de l'art équestre*, Paris, Belin, 207 p.

7. La Guérinière, *Ecole de cavalerie*, Paris, Collombat, 1733.

8. B. Chiris, *L'art de monter à cheval*, Paris, Belin, 2003, p. 315-316.

Cependant, comme nous le verrons, ces définitions des airs, du moins dans leur acception la plus large, ne sont pas très éloignées de celles du xviii^e siècle et de l'*Encyclopédie*.

Un terme de manège aux origines obscures

L'article AIRS, en terme de manège, occupe une place singulière dans l'*Encyclopédie*.

Dans le corps de l'ouvrage comme dans la table de Mouchon, l'article consacré aux airs de manège se trouve après AIRAIN, AIRE et AIRELLE, par conséquent bien loin de l'article AIR qui constituait le cœur des préoccupations du présent ouvrage. Rien ne justifie cependant cette déconnection, si ce n'est l'usage du pluriel qui, quoique fréquent dans les dictionnaires tant anciens que modernes, n'est pourtant ni obligatoire ni propre aux airs de manège. Ne dit-on pas « ce cavalier a bien rencontré l'*air* de ce cheval » ou bien « ce cheval prend l'*air* des courbettes » tandis qu'on parlera aussi bien, en terme de musique, des « *airs* de nos opéra » ou des « *airs* pathétiques » ? Airs est ici mis au pluriel simplement parce que deux des trois ouvrages consultés par les encyclopédistes l'avaient déjà adopté : Chambers (1728)⁹ et Garsault (1741)¹⁰. Le dictionnaire de Trévoux¹¹ soulignait seulement à l'article AIR : « On dit au pluriel, qu'un cheval a les *airs* relevés. »

Appliqué à l'art équestre, le terme lui-même présente des origines obscures et une polysémie qui ne le distingue pas, de ce point de vue, des autres sens ou définitions qui lui sont donnés, par exemple en musique. Ecuyers et spécialistes de la culture équestre se perdent en conjectures lorsqu'ils tentent, implicitement, de préciser le sens du mot en fonction de ses origines.

Ce terme serait-il relatif à l'attitude du cheval, à son apparence dans le mouvement, à son (ses) allure(s), c'est-à-dire à la manière de se mouvoir ? C'est la signification à la fois la plus évidente et la plus fréquemment exprimée ; c'est celle que retient, semble-t-il, l'*Encyclopédie* : « tous les mouvements, allures & exercices qu'on apprend au cheval de manège ». *Air* devient alors pour ainsi dire synonyme de *manège*, comme à l'article ACHEVER : « *Cheval achevé*, est celui qui est bien dressé, qui ne manque point à faire un certain manège, qui est confirmé dans un air ou un manège particulier. » C'est également le sens que donnent les écuyers du xx^e siècle

9. E. Chambers, *Cyclopædia, or, An universal dictionary of arts and science*, The First Volume, London, Knapton, 1728, p. 53-54.

10. F.-A. de Garsault, *Le nouveau Parfait maréchal*, Paris, Despillay, 1741.

11. *Dictionnaire universel françois et latin*, Tome premier, Nancy, Antoine, 1734, p. 243.

quand ils le définissent comme « la stylisation des allures naturelles¹² ». Il y a cependant une différence de degré considérable entre AIRS et APPARENCE, cette dernière faisant seulement référence à la beauté du cheval au repos, beauté parfois trompeuse et qui ne laisse en tout cas pas préjuger de la capacité du cheval à être dressé aux airs : « APPARENCE, *belle apparence*, (*Manège*.) se dit ordinairement d'un cheval qui, quoiqu'il paroisse très-beau, n'a cependant pas beaucoup de vigueur, & quelquefois même point du tout : on dit, *voilà un cheval de belle apparence*. (V) »

Cette première signification n'est pourtant pas si évidente pour bon nombre d'auteurs du xvii^e siècle qui n'hésitent pas, en restreignant l'usage du terme *air* aux seuls *airs relevés*, à le relier au fluide gazeux, ou du moins à l'espace au-dessus du niveau du sol. Tel Antoine de Pluvinel qui instruisit le roi Louis XIII en l'exercice de monter à cheval. Il entrevoyait même là une symbolique qui illustre parfaitement le rôle des académies d'équitation dans la formation des élites :

J'aurai bientôt dit mon avis à Votre Majesté, puisque l'air vient du ciel, je ne doute point que le cheval qui va le plus haut en maniant, ne soit celui qui s'en approche le plus : nous disons donc, qu'il va de plus bel air que les autres, et ceux qui plient les jambes de derrière en maniant, ils vont de très bel air, soit à caprioles, soit à un pas un saut, ou à balottade, ou à courbette¹³.

Interprétation par défaut reprise presque sans hésitation par Menou de Charnizay, disciple et ami de Pluvinel, dans un chapitre intitulé *Qu'il y a de diverses sortes d'Airs et pourquoi on appelle l'action que fait le cheval en maniant, Air* : « ... toutes lesquelles actions le cavalier a nommées airs, & a pris ce nom-là de l'élévement que fait son Cheval en l'air, & dit-on celui manier, du plus bel air qui s'en approche le plus près, & qui s'élève le plus haut ; qui est, comme j'estime, la raison pour laquelle on se sert de ce nom, Air¹⁴. » Proposition répétée enfin par Delcampe quelques décennies plus tard, mais avec des termes presque identiques : « ... on appelle cette façon de Manège *Air*, d'autant que le cheval s'élève en l'air, & celui qui s'élève le plus haut, doit selon ma croyance être dit le plus beau¹⁵. » Pierre Bayle n'écrivait-il pas que « les bêtes ont une

12. Decarpentry, cité par D. Diogo de Bragança, *L'équitation de tradition française*, Paris, Le Livre de Paris, p. 163.

13. A. de Pluvinel, *Le manège royal*, Paris, Bibliothèque des Introuvables, 2004, p. 63. (Première édition 1623).

14. R. de Menou, Seigneur de Charnizay, *La pratique du cavalier ou L'exercice de monter à cheval*, Paris, Loyson, 1651, p. 112.

15. Delcampe, *L'art de monter à cheval, pour élever la noblesse dans les plus beaux Airs du Manege*, Paris, Nicolas Le Gras, 1690, p. 155.

posture qui leur fait regarder la terre » tandis que l'homme est naturellement tourné vers son Créateur ? Dans ce cadre de pensées et de croyances on comprend parfaitement l'importance des airs relevés pratiqués par des modèles de chevaux très anthropomorphiques, « portant en beau lieu », c'est-à-dire ayant l'encolure élevée et gardant la tête haute.

On peut enfin pressentir un troisième sens, curieusement un peu oublié par Pluvinel et ses continuateurs, et qui me conduit à évoquer les interrogations de J.-J. Rousseau dans son article AIR, *en Musique*¹⁶ à propos du mot latin *æra* qui désignait originellement le nombre ou la mesure du chant avant de désigner le chant même, et d'où est venu le mot français *Air* et le mot italien *Aria*. Des écuyers de l'époque classique ne se privent pas, cependant, de rapprocher musique et art équestre. « We are at present speaking of musick, and he that has not a musical head can never be a good horseman. A horse well dressed moves as true, and keeps as regular time as any musician can¹⁷ » affirme le duc de Newcastle¹⁸. Quant à Cesare Fiaschi, écuyer de la Renaissance, il avait introduit des notations musicales dans son traité « pour tenter de restituer à l'image quelque chose du mouvement du cheval et du cavalier, la notion de cadence¹⁹ ». Ces liens entre la musique et les airs relevés de l'équitation ancienne, récemment analysés par la musicologue E. LeGuin²⁰, sont parfaitement soulignés dans l'article BALLETS *de chevaux* de l'*Encyclopédie*²¹. En fait c'est un texte tiré de l'ouvrage de Claude-François Menestrier, *Traité des tournois, ioustes, carrousels, et autres spectacles publics*, publié à Lyon en 1669²². Ce texte, consacré aux « ballets de chevaux », montre de façon très explicite le lien entre airs de manège, danse et airs de musique.

Les ballets des chevaux sont composés de quatre sortes de danse ; la danse de terre-à-terre, celle de courbettes, celle des caprioles, & celle d'un pas & un saut. [...]

16. *Enc.*, I, 237a.

17. « Quiconque n'a l'esprit à la musique ne sera jamais bon cavalier, d'autant qu'un cheval bien dressé va aussi juste et garde bien ses temps qu'aucun musicien saurait faire. »

18. W. Cavendish, Duke of Newcastle, *A General System of Horsemanship*, New York, Winchester Press, 1970, p. 93. (fac-similé de l'édition de 1743).

19. Voir P. Franchet d'Espèrey, *La main du maître. Réflexions sur l'héritage équestre*, Paris, Odile Jacob, 2007, p. 100.

20. E. LeGuin, *Man and Horse in Harmony in The Culture of the Horse, Status, Discipline, and Identity in the Early Modern World*, K. Raber and T.J. Tucker eds., Palgrave New York, MacMillan, 2005, p. 175-196.

21. *Enc.* II, 46a.

22. C.-F. Menestrier, *Traité des tournois, ioustes, carrousels, et autres spectacles publics*, Lyon, Muguet, 1669.

On a donné le nom d'airs à ces différentes danses, ainsi on dit, air de terre-à-terre, &c. »

Dans ces ballets, on doit observer, comme dans tous les autres, l'air, le tems de l'air & la figure. [...]

L'air est le mouvement de la symphonie qu'on exécute, & qui doit être dansée. [...]

Selon la nature des airs on manie les chevaux terre-à-terre, par courbettes, ou par sauts. [...]

Les trompettes sont les instrumens les plus propres pour faire danser les chevaux, parce qu'ils ont le loisir de prendre haleine lorsque les trompettes la reprennent, & que le cheval, qui est naturellement fier & généreux, en aime le son ; ce bruit martial l'excite & l'anime. On dresse encore les chevaux à danser au son des cors de chasse, & quelquefois aux violons : mais il faut de ces derniers instrumens un fort grand nombre, que les symphonies soient des airs de trompettes, & que les basses marquent fortement les cadences.

Si les écuyers du XVIII^e siècle semblent avoir, en partie du moins²³, oublié ce rôle artistique des airs relevés et leur lien avec le spectacle musical, leur vocabulaire continue cependant – mais je n'ai pas la place de le développer ici – à décrire les allures des chevaux avec des termes qui sont parfois communs à la musique et au manège, comme par exemple dans cet extrait de l'article FALCADE²⁴ de Bourgelat :

Si du petit galop je passe à un galop plus pressé, & que j'augmente ou que je fortifie de plus en plus cette allure, je rentrerai dans le premier mouvement, & j'apaiseraï la vivacité de la dernière action par deux ou trois *falcades*, qui disposeront mon cheval à une allure plus soutenue, plus cadencée, plus lente, & plus sonore.

Pour renforcer cette démonstration je renvoie le lecteur aux articles CADENCE CABRIOLE, CONTRE-TEMS, ECOUTÉ, PIROUETTE, TERRE A TERRE, TEMS etc. qui sont des termes de manège mais aussi de danse et/ou de musique.

23. Ce n'est pas le cas de Charles Thiroux : « On peut, donc, assimiler les allures artificielles du cheval, autrement dit, son travail, à la danse de l'homme ; .../... C'est du résultat de ces différentes combinaisons artificielles du cheval, combinaisons connues, en équitation, sous le nom d'errés de manège, que les premiers maîtres, de notre art, ont composé, ce que l'on appelle, encore aujourd'hui, le travail de la haute-école, et dont, à l'instar de la danse, ils ont formé trois classes, qui sont, les errés terre-à-terre, les errés relevées, les grandes errés. » (C. Thiroux, *Equitation. Œuvres complètes de Charles Thiroux, citoyen français*, Jacob, Versailles, An VII, p. 127. Paradoxalement, Thiroux remplace *air* par *erre*, terme qui évoque seulement le train, l'allure du cheval.

24. *Enc.*, V, 388a.

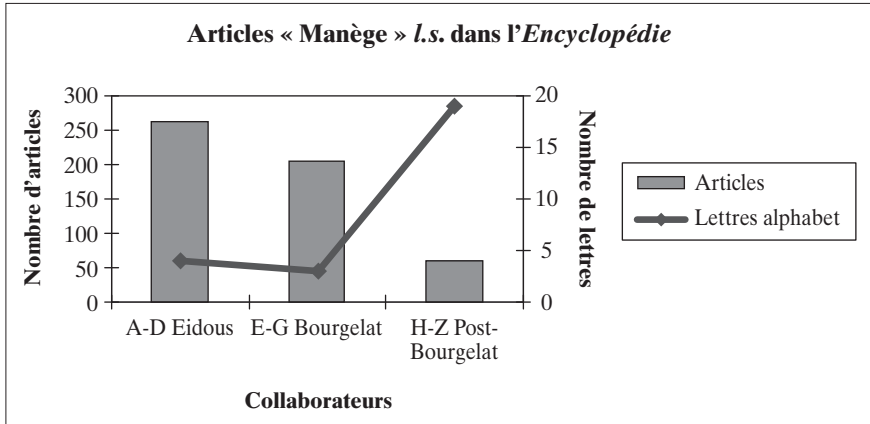


Figure 1. Contributions de Eidous, de Bourgelat et de leurs continuateurs aux articles « Manège » *lato sensu* de l'Encyclopédie.

La genèse de l'article Aïrs, de ses renvois, et des termes de manège en général

Revenons à la genèse de l'article AÏRS et de ses renvois. Sont analysés dans la figure 1 les articles de l'Encyclopédie concernant le Manège au sens large du terme, c'est-à-dire comprenant la maréchalerie, l'hippiatrique, les soins aux chevaux etc. On a distingué trois phases dans la succession des collaborateurs à l'Encyclopédie qui se sont remplacés sur ce thème. La première phase correspond à la période 1751-1755 pour laquelle Antoine Eidous a fourni la majorité des articles pour les lettres A-D. La seconde correspond principalement au travail de Claude Bourgelat de 1755 à 1757 pour les lettres E-G. La troisième phase est celle des contributeurs (principalement Louis de Jaucourt) qui ont tenté de suppléer le départ de Bourgelat. On remarque instantanément la masse d'articles compilée par Eidous, le grand nombre d'articles, souvent originaux, donnés par Bourgelat pour seulement quatre lettres, et la faible quantité d'articles de compilation, concernant, après Bourgelat, 19 lettres de l'alphabet²⁵.

I. Période Eidous, 1751-1755

Antoine Eidous avait collaboré avec Diderot avant l'Encyclopédie. Il fut ingénieur militaire en Espagne, puis traducteur et homme de lettres. Il s'est chargé dès le tome 1^{er} de ce qui avait trait au manège, à la

25. Bien entendu les termes de manège ne sont pas répartis également entre les lettres de l'alphabet, cependant les disproportions sont ici flagrantes.

maréchalerie et à l'art du blason. Le blason occupe une place importante dans sa production (38 %), mais inférieure cependant aux matières équestres (61 %). Les articles sont généralement courts ou très courts. Ils empruntent aux différents dictionnaires de manège ou de cavalerie disponibles alors, avec parfois des mélanges, mais peu de retouches.

C'est par conséquent Eidous qui est l'auteur de l'article AIRS de l'*Encyclopédie*, dont nous pouvons étudier la composition et la genèse (figure 2). Les sources d'inspiration de cet article sont des dictionnaires généraux ou des dictionnaires de manège. Aucune exploitation n'est faite des traités d'équitation du XVIII^e siècle, en particulier de l'*Ecole de cavalerie* de La Guérinière. Ceci est d'ailleurs vrai pour tous les autres articles signés (V). Le premier paragraphe est tiré mot pour mot du *Dictionnaire des termes de cavalerie* extrait du *Nouveau Parfait maréchal* d'A. Garsault (1741). Mot pour mot, mais avec une erreur qui pourrait éventuellement montrer que les airs de manège anciens sont peu familiers à Eidous (« le pas, le saut » au lieu de « le pas & saut », qui est un air complexe). Le second paragraphe est sans doute une traduction de

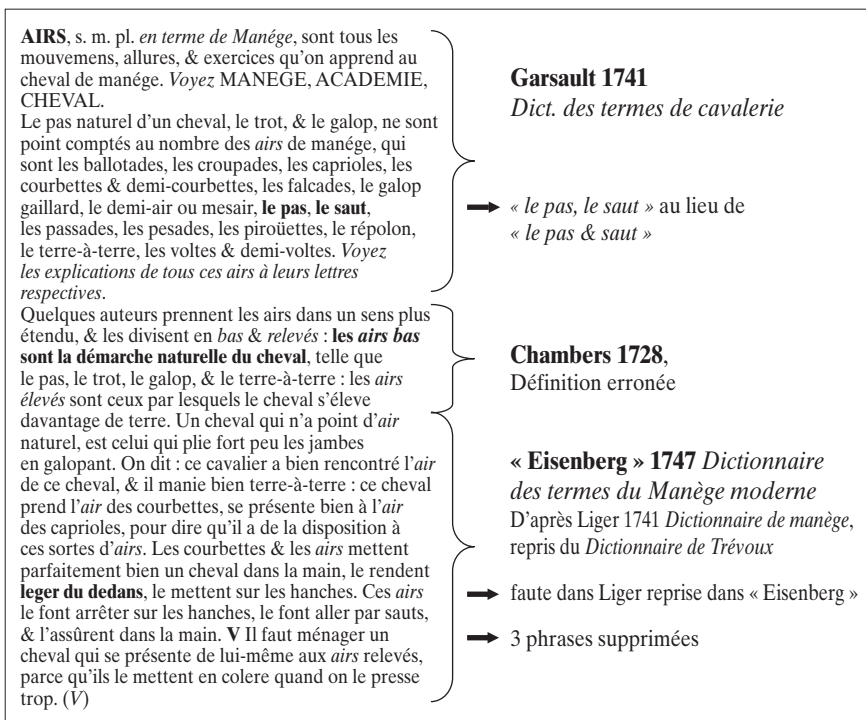


Figure 2. La fabrique de l'article « AIRS, en terme de manège ».

Chambers qui introduit une certaine confusion dans l'article. Non que cette traduction soit mauvaise. Mais le point de vue adopté par Chambers n'est pas celui de la plupart des auteurs. Dans son *Dictionnaire du gentil-homme*²⁶ qui a fourni la matière à beaucoup d'autres, Guillet définit la plus ou moins grande étendue du terme « air ». Pour lui, il n'y pas d'ambiguïté : les airs sont essentiellement relevés, mais on peut y inclure le terre à terre, et on peut aussi utiliser ce mot pour parler de la prédisposition naturelle d'un cheval à manier terre à terre. Mais Eidous écrit, en suivant Chambers : « les airs bas sont la démarche naturelle du cheval, telle que le pas, le trot, le galop, & le terre-à-terre ». Or cette phrase est en contradiction totale avec la précédente où il est dit, d'accord avec tous les écuyers, que « le pas naturel d'un cheval, le trot, & le galop, ne sont point comptés au nombre des airs de manège ». Par ailleurs le terre-à-terre n'est jamais considéré comme une allure naturelle.

La suite de l'article reprend textuellement une partie de l'article AIR du *Dictionnaire de manège* de Liger (1741)²⁷ ou bien de celui du *Dictionnaire des termes du manège moderne* (1747)²⁸ puisqu'ils sont identiques. Trois petites modifications apparaissent. Une phrase très courte a été supprimée : « Airs violens ». C'est une citation tirée de Newcastle dans le dictionnaire de Trévoux (1734)²⁹ qui n'avait plus de sens depuis que Liger l'avait tronquée pour son *Dictionnaire de manège* (1741). Une autre phrase n'a pas été reprise car elle avait déjà été retenue par Garsault (elle se trouve donc en début d'article). Une troisième phrase, enfin, a été supprimée parce qu'elle faisait double emploi avec la traduction de Chambers.

Au total on a affaire à une compilation parfois maladroite, pour un résultat qui semble inférieur à l'article AIR donné par Guillet en 1678. Les autres articles d'Eidous relatifs au manège, et en particulier les renvois de l'article AIRS qu'il a lui-même traités, sont tirés d'« Eisenberg » (1747)³⁰ ou de Liger (1741).

26. Guillet, *Les arts de l'homme d'épée, ou le Dictionnaire du gentilhomme*, La Haye, Moetjens, 1695, p. 5. (Première édition, 1678).

27. (Liger), *La Connoissance parfaite des chevaux... augmenté d'un nouveau Dictionnaire de Manège, & d'une table des matières très étendue*, Paris, par la Compagnie des Libraires, 1741, p. 6. La première édition, en 1712, ne contenait pas le dictionnaire.

28. (Baron d'Eisenberg), *Dictionnaire des termes du manège moderne. Pour servir de supplément à l'Art de monter à cheval du Baron d'Eisenberg*, Amsterdam, Arkstée et Merkus, 1747, p. 4. Ce supplément dont on ne connaît pas l'auteur avec certitude (Liger ?) avait été publié et vendu antérieurement avant d'être joint à la *Description du manège moderne dans sa perfection* du Baron d'Eisenberg.

29. « Les chevaux de Manège dans les airs violens pourraient rompre les sangles si elles ne sont bien fortes, ce que ne fera jamais un cheval qui va l'amble. » (*Dictionnaire universel françois et latin*, Tome premier, Nancy, Antoine, 1734, p. 243.)

30. Par souci de simplification, j'appellerai souvent « Eisenberg » (1747) le *Dictionnaire des termes du manège moderne*.

II. Période Bourgelat (1755-1757)

Claude Bourgelat (1684-1779) collabore à l'*Encyclopédie* à partir de 1755. Il est présenté dans l'avertissement du tome V :

L'Encyclopédie vient de faire une excellente acquisition en la personne de M. BOURGELAT, Ecuyer du Roi, chef de son Académie à Lyon, & Correspondant de l'Académie royale des Sciences de Paris. Il veut bien nous donner, à commencer à la lettre E, tous les articles qui concernent le Manège, la Maréchallerie, & les Arts relatifs. Ce Volume en renferme déjà un nombre considérable. Les connoissances profondes de M. Bourgelat, dans la matiere dont il s'agit, nous répondent du soin avec lequel ces articles ont été faits.

Ecuyer de qualité, il avait publié en 1744 le *Nouveau Newcastle*³¹, petit traité d'équitation dont la valeur est unanimement reconnue, et qui sera réédité deux fois au cours du siècle. Mais c'est la publication de ses *Elemens d'hippiatrique*³² qui lui ont valu d'être nommé correspondant de l'Académie, et probablement de collaborer à l'*Encyclopédie*. Jacques Proust³³ montre que Diderot ne semble pas avoir eu de relations bien amicales avec lui. Mais on trouve ça et là plusieurs mentions élogieuses du futur fondateur des écoles vétérinaires : « Un bon traité d'hippiatrique n'est donc pas l'ouvrage d'un esprit ordinaire ; pour s'en convaincre, on n'a qu'à parcourir ce que M. Bourgelat en a publié dans cet ouvrage [l'*Encyclopédie*] & dans son Hippiatrique. » Bourgelat pensait bien poursuivre sa collaboration. J'en veux pour preuve les nombreux renvois qu'il avait prévus dans ses articles et qui, souvent, n'ont pas été repris par des successeurs qui n'avaient ni les mêmes compétences ni la même manière d'envisager les choses (ex. UNION). Il semble que le départ de D'Alembert en 1758 ne soit pas étranger à celui de Bourgelat, avec qui il était ami. Il cessa de participer à la rédaction de l'*Encyclopédie* vers la même époque, mais sans rompre tout contact avec les encyclopédistes.

Sa production est considérable. Elle est moins dispersée que celle d'Eidous et concerne toujours, de plus ou moins près, le cheval et son utilisation, les articles dédiés au manège proprement dit représentant environ 30% de l'ensemble. Qualitativement, la contribution

31. (C. Bourgelat), *Le nouveau Newcastle ou Nouveau traité de cavalerie, géométrique, théorique et pratique*, Lausanne et Genève, Marc-Michel Bousquet, 1744, 190 p.

32. C. Bourgelat, *Elemens d'Hippiatrique, ou Nouveaux principes sur la connoissance et sur la médecine des chevaux*, Lyon, Declaustre et Duplain, 1750, 1751 et 1753.

33. J. Proust, *Diderot et l'Encyclopédie*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 22.

de Bourgelat n'a rien à voir avec celle d'Eidous, et ce à plusieurs égards :

1. La compilation d'Eidous était des plus neutres. Le style de Bourgelat est au contraire critique, voire mordant, même à l'occasion d'articles en apparence anodins. Qu'on en juge plutôt avec l'article ETRIVIERE :

ETRIVIÈRE, s. f. (*Manège*) *courroie de cuir par laquelle les étriers sont suspendus*. Telle est la définition que nous trouvons dans le *dictionnaire de Trévoux*. On pourroit accuser les auteurs de ce vocabulaire d'avoir ici mis très-mal-à-propos en usage une figure qu'ils connoissent sous le nom de *pléonasme* ; car si le terme de *courroie* présente toujours l'idée d'un cuir coupé en bandes, il s'ensuit que cette manière de s'exprimer, *courroie de cuir*, est évidemment redondante. Il est vrai que deux lignes plus bas on lit dans le même article cette observation très-importante, & très-digne d'être transmise à la postérité par la voie de leur ouvrage : *A la poste aux ânes de Montreau, il n'y a que des étriviers de corde*³⁴.

Ce sens critique, il l'applique parfois à lui-même, reconnaissant avoir, autrefois, suivi à tort les idées de Newcastle à cause d'une déférence trop aveugle et d'un défaut de philosophie, de réflexion et de lumière (voir l'article GALOP³⁵). Les lecteurs du *Nouveau Newcastle* et de l'*Encyclopédie* ne s'y trompent pas et perçoivent bien en Bourgelat, non un compilateur, mais un auteur dont la pensée évolue. A propos de la posture du cavalier décrite dans le premier ouvrage, Mottin de la Balme écrit³⁶ :

Les connaissances anatomiques & autres que l'auteur a acquises depuis qu'il a donné son nouveau Newcastle, [...] tout cela aurait dû l'engager à rectifier ses préceptes, que vraisemblablement il désavoue à présent ; car ce n'est pas assez qu'il ait dit dans le Dictionnaire Encyclopédique, à l'article du Galop, concernant les allures : [citation du mea-culpa de Bourgelat] : il faudroit encore qu'il dît de même en parlant de la posture [...]

2. Les articles de Bourgelat sont souvent longs, même sur des questions de détail, parce qu'ils cherchent à traiter l'ensemble de la question, si elle en vaut la peine, mêlant souvent approche biomécanique, historique, aspects matériels, hippiatrice et technique équestre.

3. Ils constituent enfin, et c'est là le plus important, une œuvre à part entière dont on serait parfois bien en peine de trouver les éléments, même épars, dans les ouvrages de ses prédécesseurs et de ses contemporains.

34. *Enc.*, V, 83b. L'article complet compte près de quatre colonnes de texte.

35. *Enc.*, VII, 453a à 460a.

36. Mottin de la Balme, *Essais sur l'équitation*, Paris, Jombert & Ruault, 1773, p. 353-355.

	<u>AIRS</u>	<u>SOURCES</u>
EIDOUS	Ballotade	« Eisenberg »
	Capriole	« Eisenberg »
	Courbette	« Eisenberg »
	Croupade	« Eisenberg »
BOURGELAT	Falcade	Original
	Galop gaillard	Original
AUTRES COLLABORATEURS	Mézair ou demi-air	Garsault
	Pas et le saut	Trévoux
	Passade	« Eisenberg » (réduit)
	Pesade	« Eisenberg » (réduit)
	Pirouette	« Eisenberg » (modifié)
	Répolon	Guillet (réduit)
	Terre à terre	Trévoux / « Eisenberg »
	Volte et demi-volte	« Eisenberg »

Figure 3. Auteurs et sources des articles correspondant aux renvois prévus par Eidous dans l'article AIRS (airs de manège *stricto sensu*).

Malheureusement, la plupart des renvois prévus par Eidous pour les différents airs de manège ont été traités par Eidous lui-même, ou bien par des collaborateurs « généralistes » comme Jaucourt (figure 3). Nous pouvons seulement voir comment Bourgelat a traité les articles FALCADE et GALOP GAILLARD. Bourgelat hérite de ces deux articles prévus par les renvois d'Eidous. FALCADE lui inspire un très long article dont la rédaction est originale. Aucun auteur n'a écrit autant sur un air qui n'en est pas vraiment un et dont le nom est, dès cette époque, peu courant. Il est vrai que Bourgelat avait consacré une quinzaine de pages de son *Nouveau Newcastle* au PARER, c'est-à-dire à l'arrêt du cheval ; un chapitre qui devait beaucoup à Newcastle et à La Guérinière. Il est clair cependant que l'article FALCADE de l'*Encyclopédie* est nouveau et qu'il bénéficie de l'expérience accrue de son auteur dans les domaines de l'équitation et de l'hippologie. GALOP GAILLARD est une entrée du très long article GALOP qui, là encore, n'a rien d'une compilation, qui a été lu et discuté par les auteurs contemporains comme une œuvre nouvelle, et qui a mérité de figurer en tant que telle dans la *Méthodique* de 1786. GALOP GAILLARD est un renvoi imposé par l'article AIRS

d'Eidous. Bourgelat le traite donc, mais en exprimant son désaccord avec les auteurs (celui du dictionnaire d'Eisenberg et conséquemment Eidous) qui considèrent cette allure défectueuse comme un air alors qu'elle est le fait d'un cheval imparfaitement dressé :

GALOP GAILLARD : on appelle proprement de ce nom un *galop* dont la cadence est intervertie & la suite interrompue par des sauts auxquels se livre l'animal. [...] Quelques auteurs ont très-mal-à-propos confondu cette allure avec l'air du pas & le saut ; elle doit d'autant moins être mise au rang de ce que nous nommons *airs de manège*, que dans cette action l'animal maîtrise plutôt le cavalier, que le cavalier ne maîtrise le cheval. (*e*)

D'autres articles importants comme ENCOLURE et EPAULE ne concernent pas directement les airs mais les assouplissements qui y préparent. Ils mériteraient d'être analysés en détail.

III. Période post-Bourgelat, à partir de 1757

De la lettre G à la lettre Z, elle ne comprend qu'une soixantaine d'articles. Il y en aurait eu bien davantage si Bourgelat avait continué son entreprise. Quatre désignants nous concernent : Manège (23), Manège et maréchalerie (3), Maréchalerie (33) et Maréchalerie et manège (1). Il faut cependant prendre garde à ces désignants dont le contenu est relativement mouvant. Pour le Manège, les articles, souvent réduits au minimum, sont de Jaucourt quand ils sont signés. Dans ce cas ils portent le nom de la source : souvent Trévoux, mais parfois l'*Ecole de cavalerie* de La Guérinière, ce qui est nouveau mais tardif, cet ouvrage ayant été publié en 1733. On peut s'étonner que certains articles fondamentaux n'apparaissent pas, ou que leur contenu soit vieilli du fait des sources utilisées. C'est le cas du PASSAGE, considéré par La Guérinière et nombre d'écuyers modernes comme un air bas, ou près de terre, et dont la description donnée ici ne correspond plus à la façon dont il est pratiqué à l'époque. L'entrée TERRE-A-TERRE est l'exemple même d'une compilation médiocre, voire bâclée. Pourtant cet air n'est pas négligeable puisqu'il sert de fondement aux airs relevés. Le rédacteur a d'abord trouvé bon de puiser à la fois dans Trévoux et dans « Eisenberg », ce qui entraîne des redites. Mais surtout la réécriture du texte d'« Eisenberg » contient plusieurs erreurs qui la rendent presque incompréhensible (par exemple « sur deux allures » au lieu de « sur deux pistes »).

Les articles rangés sous le désignant Maréchalerie concernent très souvent le Manège s.s. Ils sont toujours anonymes (sauf HARAS de M. Genson) et sont souvent tirés d'ouvrages anciens, dictionnaire de Trévoux ou *Parfait maréchal* de Solleysel.

Les airs dans les planches « Manège et Equitation » de l'Encyclopédie.

La sixième livraison du *Recueil de planches sur les sciences, les arts libéraux, et les arts mécaniques, avec leurs explications*³⁷ apporte un contenu plus intéressant, en 1769, avec les belles planches *Manège et équitation* accompagnées d'explications qui, si elles n'ont pas l'originalité des textes de Bourgelat, sont au moins conformes aux enseignements du temps et à l'*Ecole de cavalerie* de La Guérinière. Ces planches sont dues à M. Harguinier, un des méconnus³⁸ de l'*Encyclopédie*. Dupaty de Clam, le brillant écuyer fera appel à ses services en 1776 pour illustrer *La science et l'art de l'équitation*³⁹ : « M. Harguinier, Professeur à l'Ecole Royale de Dessein... possédait parfaitement l'anatomie de l'homme & celle du cheval, ainsi que tous les Arts qui ont quelque rapport au sien... » Pour son ouvrage, Dupaty fera dessiner Harguinier d'après nature et sous ses yeux⁴⁰. On peut douter que la plupart des gravures de l'*Encyclopédie* aient été dessinées d'après nature, mais le résultat est de qualité, et ces planches toujours très recherchées. Le texte rompt avec les compilations habituelles des anciens lexiques. Il ne paraphrase pas entièrement La Guérinière tout en en étant très proche quant au fond. « Le passage, nous dit-il, est un air près de terre dans lequel le cheval marche au pas ou au trot, plus écouté & raccourci que le pas ou le trot ordinaire. Il tient les jambes plus long-tems en l'air & les pose naturellement par terre, ensorte qu'il fasse peu de chemin & n'avance pas plus d'un pié à chaque pas qu'il fait ». Cette définition n'a bien sûr plus rien à voir avec celle du texte de l'*Encyclopédie*, dont j'ai déjà parlé, qui ne reprenait que quelques lignes du *Dictionnaire du manège moderne* d'Eisenberg (1747).

La définition qu'il donne des airs, appelés aussi allures artificielles, est celle de La Guérinière, ainsi que sa classification. Il y a là une apparence de modernité et une clarté qui tranche avec la période précédente et qui annonce, par certains aspects, l'*Encyclopédie méthodique* :

37. *Manège et Equitation*, Contenant trente-trois Planches *Recueil de planches sur les sciences, les arts libéraux, et les arts mécaniques, avec leurs explications*. Sixième livraison, Paris, Briasson et Le Breton, 1769.

38. Voir sur Harguinier/Harguiniez l'article de Madeleine Pinault-Sørensen dans ce numéro.

39. Dupaty de Clam, *La science et l'art de l'équitation, démontrés d'après la nature ; ou Théorie et pratique de l'équitation fondées sur l'anatomie, la mécanique, la géométrie, et la physique*, Paris, Didot, 1776, p. 24.

40. Dupaty tenait à ce que les planches de son traité soient fidèles à ses principes. Les planches portent généralement la mention « *Dupaty naturam explicavit, Harguinier expressit* ».

Les allures artificielles sont celles que donnent les habiles écuyers aux chevaux qu'ils dressent à l'air qui convient à leur naturel. Ces airs prennent différents noms, selon la différence du mouvement & de la posture qui les constitue: on distingue les airs bas & les airs relevés.

Les airs bas sont ceux des chevaux qui manient près de terre.

Les airs relevés sont ceux dans lesquels les chevaux, par leur mouvement, se détachent davantage de terre.

Les planches de Harguinier et leurs explications marquent une rupture caractérisée par la prise en compte tardive, dans l'*Encyclopédie*, de l'ouvrage de référence en la matière, l'*Ecole de cavalerie* (1733). Mais toutes ces gravures représentant les airs relevés témoignent en partie d'un temps déjà révolu. En 1769 Dupaty insistait sur l'extrême difficulté de dresser des chevaux correctement aux airs relevés « qui sont les suites d'un travail assidu & perfectionné : travail d'autant plus singulier, que peu de chevaux parviennent à faire de véritables courbettes, qui est le premier des airs & en même-tems le plus usité⁴¹. » Quelques années plus tard (1776) il insistera : « On exerce les chevaux aux Airs relevés plutôt pour la curiosité que pour une utilité réelle. Les Anciens aimaient ce genre de manège : aujourd'hui il est très négligé en France⁴². », ou encore : « Les anciens Ecuyers faisaient toutes sortes de figures à Courbettes. Aujourd'hui ces opérations n'ont lieu que dans les livres⁴³. »

L'Encyclopédie méthodique (1786)

L'auteur du volume *Arts académiques. Equitation, escrime, danse, et art de nager*⁴⁴ est inconnu. Le choix éditorial est clairement présenté dans l'*Avertissement*. Parce que certaines méthodes conviennent mieux à certains qu'à d'autres, plusieurs auteurs seront représentés. Avec son *Ecole de cavalerie* imprimée en 1733 et rééditée une douzaine de fois en un siècle, sans compter les abrégés, La Guérinière est l'auteur moderne par excellence. Il a ajouté le fruit de son expérience à ce que La Broue et Pluvinel avaient rapporté d'Italie. Il sera complété par des auteurs plus modernes encore : Dupaty de Clam, Bourgelat et le baron de Bohan, dont j'ai parlé, mais aussi Thiroux, fondateur à Paris d'un « manège bourgeois » et auteur, en 1780 d'un *Traité d'équitation*⁴⁵. Les autres

41. Dupaty de Clam, *Pratique de l'équitation, ou art de l'équitation réduit en principes*, Paris, Lacombe, 1769, p. 204.

42. Dupaty de Clam, *La science et l'art de l'équitation*, Paris, Didot, 1776, p. 344.

43. o.c. p. 348.

44. *Encyclopédie méthodique. Arts académiques. Equitation, escrime, danse, et art de nager*, Paris, Panckouke, 1786, 445 p.

45. C.A. Thiroux, *Traité d'équitation, d'après les principes de M. Arnofe, ancien professeur ; Par M. Thiroux son élève, tenant, à Paris l'Ecole brevetée du Pont-aux-Choux*, Paris, Jombert, 1780-1782-1784.

articles, plus courts, seront pris dans la première édition de l'*Encyclopédie*, ou plutôt dans le *Dictionnaire des termes du manège moderne* d'où ces articles avaient été tirés. On supprimera délibérément un grand nombre de planches qui « ont paru n'être que de luxe » car « la vue d'un beau cheval, très agréable en gravure, n'enseigne point à le mener ». Il résulte de ce parti pris éditorial de nombreuses contradictions qui sont acceptables lorsque deux auteurs contemporains confrontent méthodes et points de vue différents, mais qui sont moins utiles lorsque des articles sont terriblement vieillissés et décrivent sous un même nom un air bien différent (PASSAGE par exemple).

L'article AIRS principal comprend une vingtaine de pages et est construit de la façon suivante. Une introduction reprend, non pas l'article AIRS rédigé par Eidous pour la première édition de l'*Encyclopédie*, mais seulement l'article du *Dictionnaire des termes du manège moderne* qui l'avait en partie inspiré. L'auteur (ou les auteurs) de ce volume de la *Méthodique* ont en effet considéré, un peu exagérément, que les articles de l'*Encyclopédie* étaient tirés intégralement de ce dictionnaire. Le texte est repris *in extenso* avec la faute qui est reproduite partout depuis que Liger l'a commise en recopiant le dictionnaire de Trévoux (« léger du dedans » au lieu de « léger du devant »). Une phrase peut-être originale a été ajoutée : « On donne le nom d'airs aux mouvements continués d'un cheval » ; ce qui souligne l'importance de ce nous appelons aujourd'hui « la légèreté » : déterminé dans un air quelconque, le cheval doit continuer à se mouvoir uniformément. Cette phrase est suivie d'une définition des airs bas et des airs relevés tirée de l'*Ecole de cavalerie* de La Guérinière.

À la suite de cette sorte d'introduction sont cités de larges extraits des ouvrages de La Guérinière, Thiroux et Dupaty de Clam concernant les airs bas et les airs relevés (que Thiroux appelle également « grands airs »).

Chaque air, enfin, fait l'objet d'un développement particulier et d'un traitement très variable. La plupart (BALOTADE, COURBETTE, CABRIOLE, FALCADE, MEZAIR, PAS ET LE SAUT, PASSADE, PIROUETTE, TERRE-A-TERRE, VOLTE, VOLTE RENVERSÉE...), comme annoncé dans l'*Avertissement*, reprennent mot pour mot le *Dictionnaire des termes du manège moderne*. Dans certains cas, des articles négligés dans la première édition sont donc un peu mieux traités dans la *Méthodique* (PIROUETTE). Des expressions trop vieilles ont parfois été supprimées. Curieusement, l'article FALCADE ignore l'article original produit par Bourgelat pour la première édition de l'*Encyclopédie*. Un autre article original de Bourgelat, GALOP GAILLARD, est également oublié alors que le très long texte du même auteur consacré à l'allure du GALOP est repris intégralement. A côté des airs

proprement-dits on est également étonné de ne pas trouver l'analyse originale et intéressante qu'avait consacrée Bourgelat, en hippiatre et en écuyer, au cheval ENTIER, c'est-à-dire qui refuse de tourner par ignorance ou par malice : l'auteur de la *Méthodique* se sera contenté ici d'une brève définition d'après l'*Ecole de cavalerie* de La Guérinière.

Les planches de la *Méthodique* répondent aux objectifs annoncés et, plus clairement que le texte, prennent le parti de la modernité. Aucune place n'est laissée aux superfluités du manège et aux airs relevés. Il s'agit ici de donner les bases rationnelles d'une équitation en pleine mutation, principalement suivant les principes de M. d'Auvergne, de l'Ecole militaire de Paris. On insiste sur la posture et l'à-plomb du cavalier, indispensables à la parfaite union de l'homme et du cheval, et sur la mise en main. La première planche présente six des sept gravures tirées de l'ouvrage publié cinq ans plus tôt par Bohan et figurant les allures naturelles du cheval. La septième gravure se trouve sur la planche suivante. Cette seconde planche est consacrée à la position du cavalier à cheval d'après Bohan et Dupaty de Clam. Toutes les gravures sont reprises de leurs ouvrages respectifs. La troisième et dernière planche présente encore des figures extraites de Bohan (un plan de terre⁴⁶, des schémas illustrant l'à-plomb du corps de l'homme à cheval et un cavalier montrant la manière de se servir de la bride), deux dessins présentant le cheval dans la main et hors de la main, tirés du traité de Thiroux, et enfin cinq autres illustrations servant à l'article de M. Dez, professeur de mathématiques à l'Ecole militaire, pour le calcul des forces de la puissance du mors⁴⁷.

L'analyse de l'article AIRS et de ses renvois était l'occasion d'explorer la place de l'art équestre proprement-dit dans l'*Encyclopédie*. Le bilan qualitatif est assez décevant pour un équitant ; il est en tout cas très contrasté. La compilation l'emporte largement sur la création (figure 4⁴⁸), et on peut imaginer que si Bourgelat avait collaboré plus

46. Les proportions du manège dessiné ici sont bien différentes de celles préconisées par La Guérinière et conservées dans les planches de l'*Encyclopédie* en 1769. Dans son *Examen critique du militaire françois* (1781) Bohan regrettait que les manèges construits depuis la paix de 1762 l'aient été en s'inspirant des planches de La Guérinière. Il souhaitait que l'on donne aux manèges la plus grande longueur possible pour l'instruction des troupes à cheval : la vitesse est en effet la propriété de la cavalerie, non la pratique des airs relevés.

47. L'*Avertissement* précise à propos de ce calcul : « S'il n'a pas une grande utilité pour la pratique, il est du moins curieux pour la science. »

48. Pour les différentes éditions des différents ouvrages on se reportera à l'ouvrage de référence : Général Mennessier de la Lance, *Essai de bibliographie hippique donnant la description détaillée des ouvrages publiés ou traduits en latin et en français sur le cheval et la cavalerie*, Paris, Dorbon, 1971, 2 tomes dont suppl., 758, 736, et 64 p., (première édition 1915-1921).

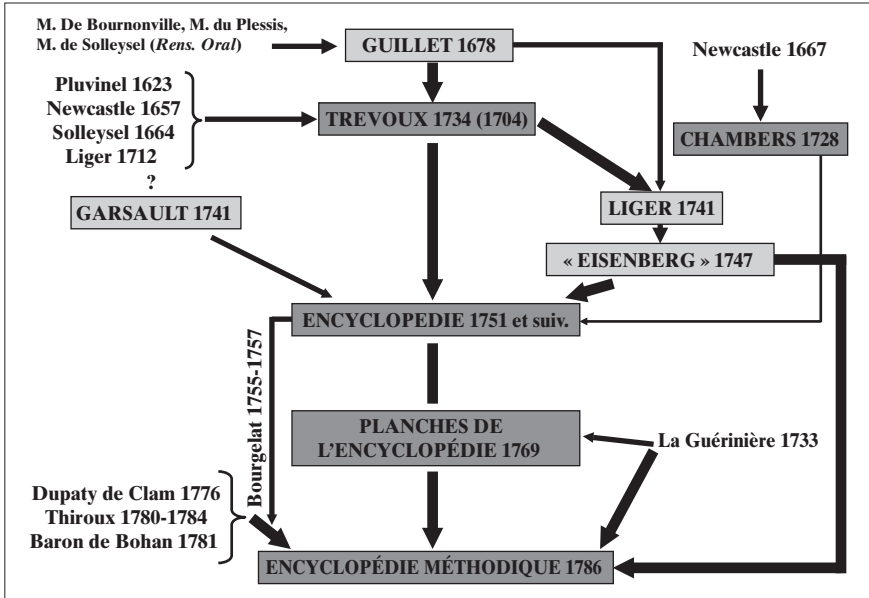


Figure 4. Genèse et filiation des articles consacrés à l'équitation dans l'*Encyclopédie*, l'*Encyclopédie méthodique*, les traités d'équitation et les dictionnaires des termes de manège.

longtemps au projet, l'*Encyclopédie* elle-même aurait constitué un traité d'équitation très novateur. Outre l'hétérogénéité de forme et de fond qui résulte des vicissitudes éditoriales, ce qui frappe surtout, c'est un décalage temporel considérable dans la prise en compte des auteurs contemporains, et donc un décalage probable⁴⁹ jusqu'en 1769, et même après, avec ce que devait être la réalité de l'équitation enseignée dans les manèges. Le retard est comblé dans la *Méthodique*, quoique l'hétérogénéité demeure. En revanche les trois planches publiées dans cette édition mettent résolument en avant les principes qui seront suivis à Saumur et développés dans le *Cours d'Equitation militaire*⁵⁰ de 1830. Elles annoncent donc, dans une certaine mesure, la fin de la « société à écuyers » et le triomphe d'une équitation militaire moins élitiste.

Frédéric MAGNIN,
UMR 6116 du CNRS
Université Paul Cézanne, Aix-Marseille

49. Excepté du temps de Bourgelat.

50. *Cours d'équitation militaire à l'usage des corps de troupes à cheval, approuvé par S. Exc. Le Ministre de la Guerre*, Saumur, Dubosse, 1830.